

Information aux investisseurs

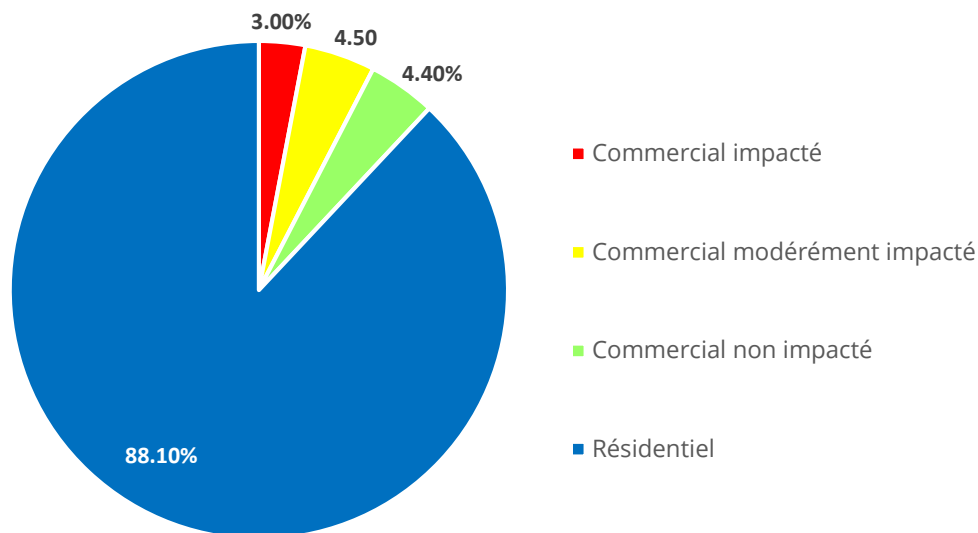
Pully, le 17 avril 2020 - En raison de la crise liée à la pandémie de coronavirus, la direction de fonds souhaite communiquer à ses investisseurs des informations précises concernant le portefeuille du fonds Cronos Immo.

En préambule, nous pouvons souligner que le caractère très défensif du fonds s'est parfaitement révélé en cette période de crise. En effet, 88.1% des revenus locatifs du fonds proviennent des immeubles résidentiels pour lesquels les conséquences liées à cette crise seront très faibles (une seule demande de report de loyer d'un appartement à relever à ce jour sur l'ensemble du parc). Il convient d'ajouter à ceux-ci les revenus locatifs issus de contrats à caractère commercial conclus avec des exploitants de résidences pour seniors et de logements avec services hôteliers, représentant 5.7% des revenus locatifs du fonds, et dont les impacts dus au COVID-19 peuvent être qualifiés de modérés à faibles, ces contrats ayant été conclus avec des opérateurs de premier ordre.

Les revenus locatifs perçus par le secteur commercial (y compris les résidences pour seniors et les logements avec services) représentent 11.9% de l'état locatif du fonds et peuvent être répartis par catégories de risques comme suit :

- **Commercial impacté** : 3% des revenus locatifs, les activités concernées ayant été temporairement suspendues par ordonnance du Conseil fédéral. Exemples : restaurants, salons de coiffure, activités paramédicales (physiothérapeutes, ostéopathes, etc.), surfaces de vente non alimentaires.
- **Commercial modérément impacté** : 4.5% des revenus locatifs, les activités concernées ayant subi un certain ralentissement. Exemples : logements avec services.
- **Commercial non impacté** : 4.4% des revenus locatifs. Exemples : bureaux, compagnies d'assurances, centres médicaux, logements pour seniors.

Répartition des revenus locatifs effectifs



En réponse aux demandes de reports et de baisses de loyers provenant de locataires d'objets commerciaux, la direction de fonds suit scrupuleusement les ordonnances du Conseil fédéral en accordant un délai de paiement de 90 jours pour le règlement des montants dus. Dans des cas de rigueur, un examen de la situation sera effectué au cas par cas dans le but de gérer au mieux cette phase de crise, et ce dans l'intérêt de l'ensemble des parties.

A signaler également que nous n'avons aucun retard à déplorer s'agissant des dates de livraisons prévues pour les constructions en cours.

En conclusion, la crise du coronavirus ne saurait remettre en cause les perspectives futures du fonds Cronos Immo.

Notes importantes : Les informations contenues et publiées ici ne constituent pas un conseil en placement ou une recommandation d'investissement. Elles détiennent un caractère purement informatif et aucune garantie ne peut être fournie par Cronos Finance SA concernant leur exactitude, exhaustivité et actualité. Les références aux performances passées ne sauraient être un indicateur de performance courante ou future. La source d'informations pour l'acquisition de parts Cronos Immo Fund est le contrat de fonds qui peut être obtenu gratuitement auprès de la direction et de la banque dépositaire ou sur le site www.cronosfinance.ch